

à une pollution qui nuise ou paraisse devoir nuire à la santé ou aux biens de l'autre côté de la frontière?

- (2) Si la réponse à la question qui précède est affirmative, quelles sont l'importance et les causes de cette pollution, et où se produit-elle?
- (3) Si la Commission constate une telle pollution, quels remèdes lui paraissent les plus pratiques des points de vue économique, sanitaire et autres, et combien coûteraient-ils vraisemblablement?

Pour aider la Commission dans ses recherches et autres travaux relevant du présent renvoi, les deux Gouvernements mettront à sa disposition, sur demande, les services d'ingénieurs et d'autres spécialistes de leurs organismes officiels, ainsi que les renseignements et les données techniques recueillis précédemment par ces organismes ou qui pourront se trouver à leur disposition une fois l'enquête commencée.

La Commission voudra bien présenter son rapport et ses recommandations aux deux Gouvernements aussitôt qu'elle en aura la possibilité."

Ce texte a été adressé pour le Canada par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, au Secrétaire de la Commission mixte internationale.